

Image not found or type unknown



Chèque crédité mais non débité

Par **demandigital**, le **25/05/2009** à **20:02**

Bonjour,

J'ai émis un chèque en remboursement d'un prêt à un ami. Mon ami a encaissé le chèque et la somme a été créditée à son compte le 29/04/2009 (il me l'a confirmé). Nous sommes le 25/04/2009 et le chèque n'a toujours pas été débité de mon compte. Nous sommes tous deux dans la même banque (Crédit Mutuel Ocean). Il s'agit d'une somme importante à laquelle je me refuse de toucher mais je voudrais savoir qu'elle est la législation en la matière? Ai-je une chance de pouvoir conserver l'argent ou bien est-ce une question de temps avant que la banque ne s'en rende compte? Ai-je une obligation légale de prévenir la banque ?

Merci d'avance de bien vouloir m'éclairer,

Sincères salutations,